

Révision du SCoT Grand Rovaltain Réunion des Personnes Publiques Associées n°2

Compte-rendu de la réunion du 16 septembre à Bourg-lès-Valence.

Présents

ARS AURA	Armelle	MERCUROL	EP SCoT GREG	David	GURVANN
ARS AURA	Camille	RANDON	SCoT Vallée de la Drôme Aval	Cécile	ROSSI
CA Valence Romans Agglo	Isabelle	STOLZENBERG	CA Arche Agglo	Marc	DUGUE
CA Valence Romans Agglo	Rémy	COINDET	CA Arche Agglo	Lydie	ROUDIER
CA Valence Romans Agglo	Christèle	LE BOULANGER	Valence Romans Mobilités	Cécile	GAUTRONNEAU
CA Valence Romans Agglo	Lucie	DOUDOUX	CMA Ardèche	Lynda	VEZIRIAN-CARIANT
Chambre d'Agriculture de la Drôme	Régis	AUBENAS	Conseil Départemental de la Drôme	Sophie	THOMINE
Chambre d'Agriculture de la Drôme	Philippe	LACOSTE	Conseil Départemental de la Drôme	Alice	GARCIN
Chambre d'Agriculture de l'Ardèche	Marie	MERIC	SM Eyrieux Clair	Agnès	QUENTIN NODIN
CCI de l'Ardèche	Guillaume	BRETON	FRAPNA 07	Marc	GUIRAL
CC Rhône Crussol	Mathieu	PACOCHA	SMVB Doux	Nelly	CHÂTEAU
CC Rhône Crussol	Emilie	LAPAIX	SMVB Doux	Jean-Paul	VALLES
Parc Naturel Régional du Vercors	Marie	KOUKLEVSKY	UNICEM Auvergne Rhône-Alpes	Marie	BALAGUIER - MUSSAT
Codev Valence Romans Agglo	Bernard	MATHON	UNICEM Auvergne Rhône-Alpes	Patrick	SAHI
Codev Valence Romans Agglo	Gilles	SAROUL	UNICEM Auvergne Rhône-Alpes	Dominique	DELORME
Conseil Départemental de la Drôme - SAGE BDPV	Catherine	HAMELIN	UNICEM Auvergne Rhône-Alpes	Benoît	GAUTHIER
Conseil Départemental de la Drôme - SIEPVG	David	BOUVIER	SCoT Rives du Rhône	Adeline	MENNERON
Conseil Départemental de la Drôme	Kostia	CHARRA	SCoT Rives du Rhône	Julien	VIZET
DDT Drôme	Armand	NOUVELOT	CNR	Jean	HERVOUET
DDT Drôme	Stéphane	DELAUNAY	CNR	Estelle	FAVIER
DDT Drôme	Isabelle	AMBROISE	SIE Rochefort-Samson	Etienne	CLOT
DDT Ardèche	Laurence	PROST	SM SCoT Grand Rovaltain	Xavier	ANGELI
DDT Ardèche	Angélique	HARMAND	SM SCoT Grand Rovaltain	Lionel	BRARD
DDT Ardèche	Jérôme	BOSC	Eaux de la Veaunes	Pierre	SAVINEL
ENEDIS Drôme Ardèche	Grégory	BERTRAND	Eaux de la Veaunes	Lionel	COMBRET
GRDF	Magali	BOUTEILLE	Valence Romans Eau	Maxime	DURAND
INAO	Line	BROUSSARD	SCoT Centre Ardèche	Valentin	RABIER
EP SCoT GREG	Olivier	ALEXANDRE	SCoT Rhône Provence Baronnies	Mathilde	ROLANDEAU
			Région AURA	Sophie	TERRIER

Excusés

ANCT - MASSIF CENTRAL	SYLVIE	VIGNERON	CA ARCHE AGGLO	JEAN-LOUIS	BONNET
CA ARCHE AGGLO	FREDERIC	SAUSSET	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DROME	JEAN-PIERRE	ROYANNEZ

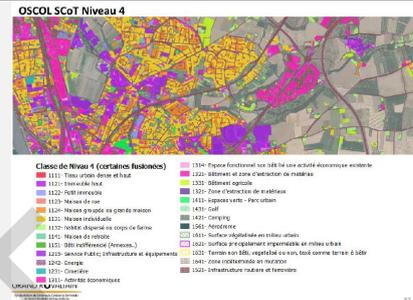
GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

CLE DU SAGE BDPV	ERIC	PHELIPPEAU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE	OLIVIER	AMRANE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME	MARIE-PIERRE	MOUTON
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME	NATHALIE	ZAMMIT
ENEDIS DROME ARDECHE	JEANINE	DOPPEL

FRAPNA 07	GINES	MARTINEZ
RTE	MARIE	SEGALA
SIE ROCHEFORT-SAMSON	BRUNO	VITTE
SNCF IMMOBILIERE	BENOIT	QUIGNON
VALENCE ROMANS MOBILITES	MARYLENE	PEYRARD

Retrouver la présentation sur le site
<https://www.grandrovaltain.fr/ppa2.html>
Document :
« Support de présentation – réunion PPA
du 16 septembre 2024 »



Le Président du SM SCoT, Lionel Brard, accueille les participants et les remercie pour leur présence.

Il rappelle le contexte de cette seconde réunion des personnes publiques associées.

Il rappelle le rôle stratégique du SCoT dans la planification pour exprimer une vision du territoire par les élus et un projet politique.

Il présente le choix fait par le Grand Rovaltain de changer de cap en s'engageant dans une démarche de SCoT Bioclimatique. Pour cela, le SCoT pourra s'appuyer sur les orientations et efforts déjà présents dans la stratégie et la volonté d'aller plus loin. La démarche bioclimatique peut être résumée en 5 axes : le sol, l'eau, la biodiversité, l'énergie et le climat.

ORDRE DU JOUR de la réunion

- Avancement de la révision
- Les déterminants du SCoT
- Focus thématique

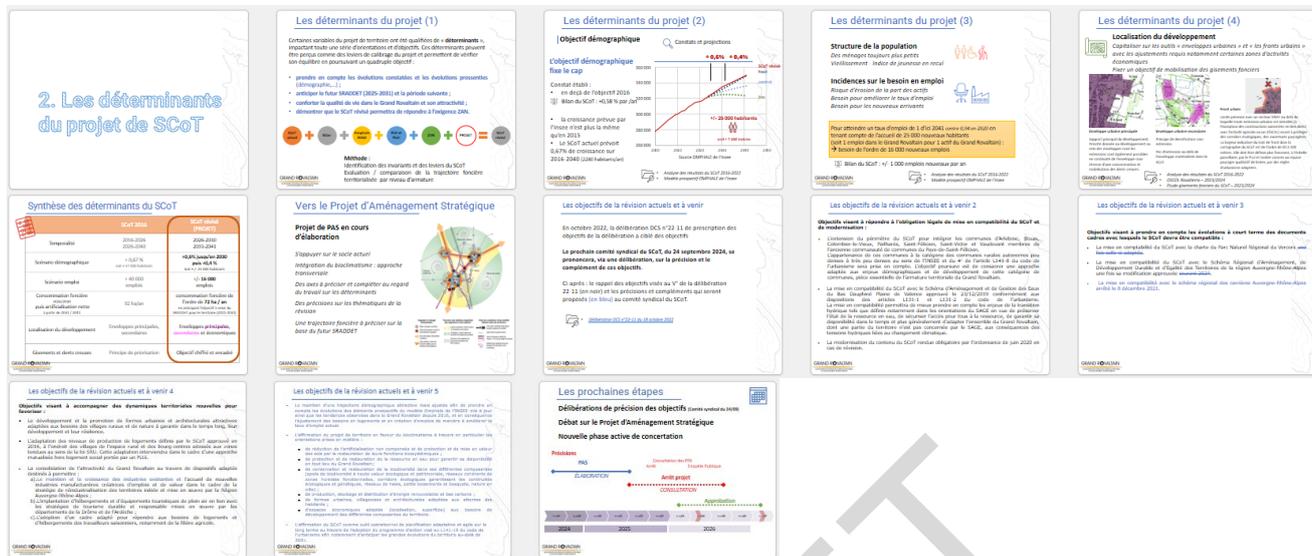
AVANCEMENT DE LA REVISION



➤ Suite à la présentation des slides 5 à 9 :

Pas de remarques.

LES DETERMINANTS DU SCOT



➤ Suite à la présentation des slides 10 à 22 :

M. Dugué (Arche Agglo) s'interroge sur la manière de traduire les futurs objectifs du SCoT qui seront nécessairement à cheval sur deux temporalités ZAN.

M. Fabre (SCoT GR) précise qu'à la manière du SCoT actuel, prévu en deux périodes 2016-2025 / 2026-2040 avec des objectifs différenciés et souvent progressifs, le schéma révisé s'établira sur deux nouvelles périodes 2025-2030 / 2031-2041.

M. Brard (Président SCoT GR) précise que les objectifs de création d'emploi du SCoT actuel correspondaient à un affichage avant tout politique, que la révision invite à reconsidérer en se basant sur des tendances plus réalistes et compte tenu du contexte présenté (modèle Omphale, pyramide des âges...)

M. Bosc (DDT 07) note le choix du SCoT de conserver un objectif démographique haut mais prenant en compte les tendances observées. La démarche est vertueuse et fait le lien avec le choix du bioclimatisme. Il souligne la traduction à trouver en termes de programmation de logements et de développement économique. Il rappelle la nécessité de développer des emplois dans les zones existantes et les centres villes. Il note que la future trajectoire de consommation foncière devra assurer l'équilibre entre ces différents objectifs.

M. Brard (Président SCoT GR) précise que les travaux en cours sur le sujet du développement économique ne visent pas à libéraliser l'espace disponible mais à autoriser le développement de quelques sites historiques sur lequel le SCoT n'est pas suffisamment précis aujourd'hui et cela sous couvert d'un cadre et de critères définis.

M. Pacocha (Rhône Crussol) s'interroge sur la nécessité pour les EPCI de devoir débattre du PAS du SCoT.

M. Brard (Président SCoT GR) rappelle que les échanges avec les EPCI sont réguliers et que la plupart des dispositions présentées sont travaillées en amont avec les EPCI. Il précise que le SCoT se rendra disponible pour présenter ces travaux auprès des exécutifs à leur demande.

Mme Stolzenberg (Valence Romans Agglo) s'interroge sur la précision des objectifs de la révision et la place faite à l'urbanisme commercial.

M. Brard (Président SCoT GR) précise que le SCoT et le SDUCS (schéma d'urbanisme commercial et des services) sont deux schémas distincts. Des ponts seront faits entre les documents, en particulier pour leur mise en œuvre, mais la révision du SCoT vise en premier lieu la mise à niveau de son DAAC en DAACL comme le commande la loi. Il rappelle que le SDUCS sera une opportunité pour les EPCI qui le souhaiteront d'aller plus

loin et plus finement dans leur choix de développement commercial. Il insiste sur la nature volontaire de la démarche et la nécessité d'adhésion des communes.

M. Fabre (SCoT GR) précise que le futur programme d'action du SCoT sera l'outil permettant de faire le lien entre le SCoT et le SDUCS en précisant comment les collectivités partenaires souhaitent travailler la déclinaison des schémas dans les documents d'urbanisme.

M. Mathon (Conseil de développement VRA) accueille favorablement la précision des objectifs du SCoT sur le développement économique qui prévoit d'intégrer plus clairement le développement des entreprises existantes. Il faut encadrer la concurrence des territoires en matière d'emploi.

M. Brard (Président SCoT GR) souligne la nécessité d'un programme d'action afin d'anticiper sur les évolutions et de se doter d'une agilité nécessaire. Cela permettra de ne pas attendre le couperet du bilan des 6 ans d'application mais de travailler de manière plus dynamique.

M. Delaunay (DDT 26) rappelle la nécessité de présenter la trajectoire de consommation foncière. Les DDT 07 et 26 feront une contribution commune sur ce point.

Il note que l'absence actuelle de SRADDET modifié représente une difficulté pour traduire la loi Climat et Résilience dans le SCoT. La temporalité proposée par la révision s'accorde avec les différentes temporalités du ZAN.

Il rappelle que le SCoT doit également prendre en compte la modernisation de son contenu.

La trajectoire démographique présentée à 0,4% pour la période après 2030 paraît raisonnable. Il note toutefois que les objectifs sur franges géographiques pourront être différents d'une commune à l'autre, contenu que les territoires voisins ont leurs propres objectifs.

Sur la question de la trajectoire du ZAN, il estime que l'objectif maximum de consommation foncière de 72ha/an est élevé. Il rappelle la disponibilité de la DDT pour travailler collectivement sur ces sujets.

Il note les évolutions pressenties sur la stratégie de développement économique et s'interroge sur l'articulation avec les décisions prises sur les documents d'urbanisme en cours d'instruction.

Il invite le SCoT à se saisir de l'enjeu de différentes définitions autour de la préservation ou mobilisation des gisements fonciers.

M. Brard (Président SCoT GR) note que l'hypothèse de l'absence de SRADDET modifié dans les prochains mois ne peut pas être exclue. Il rappelle d'ailleurs que cette absence pourrait être favorable au Grand Rovaltain au titre de la loi contenue de l'article 194 de Climat et Résilience.

Après 2030, le régime de calcul de la trajectoire foncière devra changer et c'est pourquoi le SCoT, soucieux du suivi et de la maîtrise de sa trajectoire de consommation, s'appuie sur le travail partenarial en cours mené notamment avec le Cerema sur le projet Maltose ainsi que le développement de son propre observatoire « Rovalterra ». La renaturation débutera certainement par une phase de volontariat et il ne faut pas occulter le rôle des espaces situés hors des zones urbaines où se situe le cœur de l'enjeu de la fonctionnalité des sols. Il insiste sur le lien de corrélation entre la capacité à bien vivre en ville et la présence de gisements végétalisés à valoriser comme des îlots de fraîcheur au sein des enveloppes. Le bioclimatisme est justement l'approche qui permettra de faire le lien entre sobriété foncière et qualité du cadre de vie.

FOCUS THEMATIQUE

La ressource en eau



➤ Suite à la présentation des slides 24 à 28 :

M. Mathon (Conseil de développement VRA) souligne le lien très important entre l'eau et le bioclimatisme. Il s'interroge sur les outils mobilisables sur ces domaines et la manière d'y associer le plus grand nombre.

M. Brard (Président SCoT GR) rappelle que le SCoT n'est pas compétent pour faire de la communication auprès du grand public. La sensibilisation est un sujet global qui dépasse l'échelle du SCoT même si le Programme d'Aménagement Stratégique du SCoT pourra cibler ces enjeux.

Mme Stolzenberg (Valence Romans Agglo) souligne le rôle de la forêt, qui peut être inclus dans le volet « adaptation au changement climatique ». Elle note également la nécessité d'aller plus loin que les périmètres des zones humides en s'emparant des milieux aquatiques.

M. Brard (Président SCoT GR) indique que le Grand Rovaltain dispose d'assez peu de forêts hormis sur ses marges géographiques mais davantage de boisements. D'ailleurs, le rôle des boisements est important à valoriser. Il rappelle également la volonté du SCoT de valoriser le rôle des haies et des bosquets. Un travail de répertoriage des haies, bosquets et boisements avec les associations locales pourrait venir compléter la connaissance.

M. Brard (Président SCoT GR) indique que la philosophie du SCoT en matière de ressource en eau est de créer les conditions pour garantir la disponibilité en eau sur tout le territoire. Certains secteurs sont excédentaires et doivent permettre de sécuriser ceux qui pourraient être en tension. Le SCoT doit avoir une vision prospective assumée sur ce volet.

La biodiversité



➤ Suite à la présentation des slides 29 à 34 :

M. Brard (Président SCoT GR) présente l'ambition du SCoT sur les zones humides patrimoniales. Une caractérisation via une expertise naturaliste permettra au SCoT d'être plus précis. Cette étude pourra éventuellement donner lieu à des actions dans la durée via le programme d'action du SCoT.

Mme Stolzenberg (Valence Romans Agglo) indique que l'agglomération a réalisé un plan stratégique sur les zones humides et s'est dotée d'un atlas de la biodiversité sur une partie de son territoire.

Mme Roudier (Arche Agglo) rappelle que sur le territoire d'Arche Agglo des travaux de valorisation sont en cours autour du Rhône et de Chantemerle-les-Blés. Un atlas de la biodiversité devrait également être lancé.

M. Brard (Président SCoT GR) précise que le SCoT travaille sur la compensation et la renaturation des sols à travers l'appel à projet recherche dit Maltose pour lequel il s'est associé l'expertise du CEREMA.

Mme Mercuriol (ARS) souligne que l'enjeu de la renaturation des villes permet de faire le lien entre l'enjeu de la santé et celui du cadre de vie dans une perspective d'adaptation au changement climatique.

M. Angeli (VP SCoT GR) note la contradiction de certains outils parfois mal utilisés, comme celui des coefficients d'emprise au sol, qui incitent parfois à bétonner au maximum sans toujours garantir des niveaux suffisants d'espaces végétalisés.

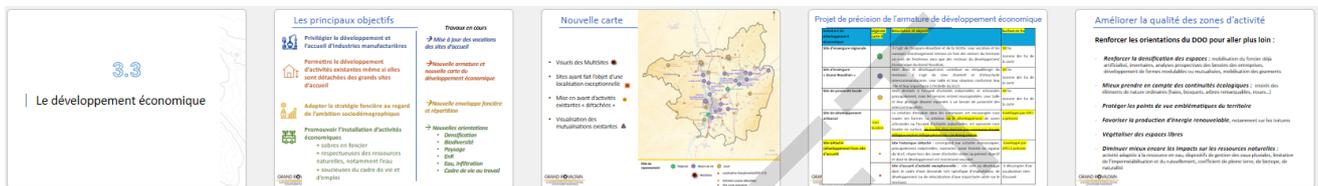
M. Guiral (Frapna) s'interroge sur le sujet des boisements qui doivent être protégés mais qui, dans certains cas au regard de leur continuité, peuvent être contradictoires avec les coupe-feux nécessaires à la protection contre les incendies.

M. Bouvier (Département de la Drôme) note que les PPRIF et arrêtés préfectoraux encadrent ces sujets.

Mme Stolzenberg (Valence Romans Agglo) note que les points traités sous couvert du thème biodiversité dans le SCoT appellent à croiser les stratégies en matière de ressource en eau, de paysages, d'agriculture et doit permettre de prioriser les futurs secteurs favorables à la renaturation.

M. Brard (Président SCoT GR) souhaite que le SCoT donne un cadre pour les futures actions à développer pour refunctionaliser les sols. Les zones de captages et aires de protections semblent propices pour des actions de renaturation d'autant qu'elles sont à la croisée de ces multiples enjeux.

Le développement économique



➤ Suite à la présentation des slides 35 à 39 :

M. Breton (CCI de l'Ardèche) félicite l'orientation prise par la révision qui prévoit de privilégier le développement industriel alors que les dernières années ont plutôt été propices au développement du tertiaire ou du commerce. Il note toutefois qu'il y a très peu de parcelles de grandes tailles, propices à l'accueil d'opérateurs industriels sur le secteur ardéchois du Grand Rovaltain.

M. Saroul (Conseil de développement VRA) souligne la nécessité de bien prendre en compte le lien entre le développement et l'attractivité des zones d'activités avec celui des mobilités alternatives à la voiture individuelle (mobilités douces, covoiturage...).

M. Angeli (VP SCoT GR) rappelle que le SCoT prévoit déjà des objectifs sur ce volet et que les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) sont très actives et soucieuses des dessertes des zones d'activités.

La localisation du développement



➤ Suite à la présentation des slides 40 à 45 :

M. Bosc (DDT 07) souhaiterait que les projets de définition des enveloppes des 7 communes de l'ancien Pays de Saint Félicien intégrant le SCoT puissent être transmis à la DDT.

Les carrières



M. Breton (CCI 07) s'interroge sur les projets de nouvelles carrières et sur la capacité à augmenter la part des ressources secondaires (recyclage) pour répondre aux besoins de notre territoire en matière de matériaux, dans la perspective d'un manque d'approvisionnement de notre territoire.

Mme Balaguier-Mussat (UNICEM) précise qu'effectivement le territoire pourrait observer une diminution d'extraction de matériaux sur le territoire dans les 5 à 10 prochaines années. Avant de réfléchir à ouvrir de nouvelles carrières, le premier levier est le maintien des carrières existantes, qui sont assez conséquentes sur le territoire. Le recyclage est un levier intéressant également.

M. Delorme (UNICEM) indique que de nombreuses plateformes de recyclage de matériaux essaient de manière désorganisée sur les territoires, sans trop de visibilité sur les process utilisés, nécessitant une certaine vigilance sur leur développement.

Commerce et Trajectoire foncière

Slides transmises en amont de la réunion mais non présentées faute de temps et reportées à la prochaine réunion des PPA.

PROJET